



**Arrêté préfectoral modificatif n° 64.2023.02.27.00005
portant désignation des membres de la commission départementale de la chasse
et de la faune sauvage (CDCFS) et de ses formations spécialisées**

**LE PRÉFET DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

VU le code de l'environnement, et notamment ses articles L 421 et R421-29 à R421-32 ;

VU le décret n° 2006-665 du 7 juin 2006 relatif à la réduction du nombre et à la simplification de diverses commissions administratives ;

VU le décret n°2006-672 du 8 juin 2006 relatif à la création, la composition et au fonctionnement de commissions administratives à caractère consultatif ;

VU l'arrêté préfectoral modifié n° 64-2021-07-30-00005 du 30 juillet 2020 portant désignation des membres de la commission départementale de la chasse et de la faune sauvage (CDCFS) et de ses formations spécialisées ;

VU la demande de la fédération départementale des chasseurs en date du 21 février 2023 relative à la désignation des membres représentant les différents modes de chasse suite aux évolutions internes à la fédération départementale des chasseurs ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques ;

ARRÊTE

Article 1 : Le 2. de l'article premier de l'arrêté préfectoral 64-2021-07-30-00005 sus-visé, désignant les représentants des chasseurs membres de la formation plénière de la CDCFS, est modifié comme suit :

2. Huit représentants des chasseurs :

- le Président de la fédération départementale des chasseurs ou son représentant,
- sept représentants des différents modes de chasse :

Membres titulaires :	Membres suppléants :
M. Christian PEBOSCQ	M. Roland RIVIÈRE
Mme Marina MERGEY-BARBE	M. Xanpi EZCURRA
M. Lionel DAGUERRE	M. Dominique BIBAL
M. Jean-Michel CIEUTAT	M. Claude BELLOCQ
M. Didier GARAT	M. Jérôme SALLABERRY
M. Jean-Marc CARRICART	M. Jean-Claude DUFAU
M. Dominique OLIVAN	M. Jean-Marc DUFAU

Article 2 : À l'article 2 de l'arrêté préfectoral 64-2021-07-30-00005 sus-visé, l'item relatif aux représentants des chasseurs à la formation spécialisée « dégâts de gibier » de la CDCFS, est modifié comme suit :

• **Trois représentants des chasseurs :**

- M. le Président de la fédération départementale des chasseurs ou son représentant ;
- M. Christian PEBOSCQ ou son suppléant M. Jean-Claude DUFAU ;
- M. Lionel DAGUERRE ou son suppléant M. Gilbert GABAIX-HIALÉ.

Article 3 :

Les autres dispositions de l'arrêté préfectoral 64-2021-07-30-00005 sus-visé restent inchangées.

L'annexe 1 au présent arrêté reprend la composition modifiée de la CDCFS et de ses formations spécialisées.

Article 4 : Délais et voies de recours

Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification :

- soit, directement, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Pau par courrier ou via l'application télérécurse <https://www.telerecours.fr>,
- soit, préalablement, d'un recours administratif gracieux ou hiérarchique. Dans ce cas, la décision de rejet du recours préalable, expresse ou tacite, née du silence de l'administration à l'issue du délai de deux mois à compter de la réception du recours administratif préalable, peut faire l'objet, avec la décision contestée, d'un recours contentieux dans les conditions indiquées à l'alinéa précédent.

Article 5 : Publication et exécution

Le secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques et le directeur départemental des territoires et de la mer sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs des services de l'État des Pyrénées-Atlantiques.

Pau, le **27 FEV. 2023**

LE PREFET,

Pour le Préfet et par délégation
Le secrétaire général,


Martin LESAGE

**Annexe 1 :
Composition de la Commission départementale de la Chasse et de la Faune Sauvage (CDCFS) des Pyrénées-Atlantiques**

		Membres titulaires	Membres suppléants
5 représentants de l'État et des établissements publics	Le Directeur départemental des Territoires et de la Mer (DDTM) ou son représentant		
	La Directrice régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) ou son représentant		
	Le Directeur régional de l'Office français de la biodiversité (OFB) ou son représentant		Non nominatif
	Le Président de l'association départementale des Lieutenants de Louveterie ou son représentant		
	Le Directeur départemental du Parc National des Pyrénées (PNP) ou son représentant		
8 représentants des chasseurs	Le Président de la Fédération départementale des chasseurs (FDC) ou son représentant	Non nominatif	
	7 représentants des différents modes de chasse proposés par le Président de la Fédération départementale des chasseurs	M. Christian PEBOSCO Mme Marina MERGEY-BARBE M. Lionel DAGUERRE M. Jean-Michel CIEUTAT M. Didier GARAT M. Jean-Marc CARRICART M. Dominique OLIVAN	M. Roland RIVIÈRE M. Xanpi EZCURRA M. Dominique BIBAL M. Claude BELLOCQ M. Jérôme SALLABERRY M. Jean-Claude DUFAU M. Jean-Marc DUFAU
1 représentant des piégeurs	Le Président de l'association départementale des piégeurs ou son représentant	Non nominatif	

3 représentants des intérêts forestiers	Le Président du Centre régional de la propriété forestière (CRPF) ou son représentant	1	Non nominatif
	Le Directeur de l'Agence départementale de l'Office national des forêts (ONF) ou son représentant,	1	
	Le Président de l'Association départementale des Communes Forestières ou son représentant	1	
3 représentants des intérêts agricoles	Le Président de la Chambre d'agriculture ou son représentant	1	Non nominatif
	2 représentants des intérêts agricoles proposés par le Président de la Chambre d'agriculture	2	M. Patrick ETCHEGARAY M. Sébastien UTHURRIAGUE M. Guy ESTRADÉ M. Jean-Louis LOUSTALET
2 représentants d'association de protection de la nature	Le Président de la société pour l'étude, la protection et l'aménagement de la nature dans le sud-ouest (SEPANSO) ou son représentant	1	Non nominatif
	Le président du fonds d'intervention éco-pastoral (FIEP) ou son représentant	1	
2 experts	Chargé d'étude naturaliste au bureau d'études BIOTOPE	1	M. Jean CASSAIGNE
	Chargé de projets connaissance et conservation au GRIFS (groupe de recherche et d'investigation sur la faune sauvage)	1	M. Thomas RUYSS
TOTAL		24	

Composition de la Commission départementale de la Chasse et de la Faune Sauvage (CDCFS) des Pyrénées-Atlantiques dans ses formations spécialisées

Composition de la formation spécialisée « dégâts de gibier » de la CDCFS (6 membres)

	Membres titulaires	Membres suppléants
3 représentants des chasseurs	M. le Président de la Fédération départementale des chasseurs ou son représentant	
	M. Christian PEBOSCQ	M. Jean-Claude DUFAU
	M. Lionel DAGUERRE	M. Gilbert GABAIX HIALÉ

Et, selon que les affaires concernent l'indemnisation des dégâts aux cultures et aux récoltes ou l'indemnisation des dégâts aux forêts :

	Membres titulaires	Membres suppléants
3 représentants des intérêts agricoles	M. le Président de la Chambre d'agriculture ou son représentant	
	M. Patrick ETCHEGARAY	M. Guy ESTRADÉ
	M. Sébastien UTHURRIAGUE	M. Jean-Louis LOUSTALET

Ou

	Membres titulaires	Membres suppléants
3 représentants des intérêts forestiers	M. le Chef de Service départemental de l'Office national des forêts (ONF) ou son représentant,	
	M. le Président du Centre régional de la propriété forestière (CRPF) ou son représentant,	
	M. le Président de l'Association départementale des communes forestières ou son représentant.	

Composition de la formation spécialisée « espèces susceptibles d'occasionner des dégâts » de la CDCFS

6 membres avec voix délibérative, 2 membres avec voix consultative

<p>Membres avec voix délibérative</p>	<p>Un représentant des piégeurs</p>	<p>Le Président de l'Association départementale des piégeurs ou son représentant,</p>
	<p>Un représentant des chasseurs</p>	<p>Le Président de la Fédération départementale des chasseurs ou son représentant,</p>
	<p>Un représentant des intérêts agricoles</p>	<p>Le Président de la Chambre d'agriculture ou son représentant,</p>
	<p>Un représentant d'associations agréées au titre de l'article L141-1 du code de l'environnement actives dans le domaine de la conservation de la faune et de la protection de la nature</p>	<p>Le Président du Fonds d'intervention éco-pastoral (FIEP) ou son représentant,</p>
	<p>Deux personnes qualifiées en matière scientifique et technique dans le domaine de la chasse ou de la faune sauvage, désignées <i>intuitu personae</i></p>	<p>M. Jean CASSAIGNE, chargé d'étude naturaliste au bureau d'études BIOTOPE</p> <p>M. Thomas RUYTS, chargé de projets connaissance et conservation au GRIFS (groupe de recherche et d'investigation sur la faune sauvage)</p>
	<p>Membres avec voix consultative</p>	<p>Un représentant de l'Office français de la biodiversité (OFB)</p>
<p>Un représentant de l'Association départementale des lieutenants de Louveterie</p>		<p>Le Président de l'Association départementale des lieutenants de Louveterie ou son représentant.</p>